Compte-rendu du Comité local de concertation du SAMSON
Suivi n°17 – 26 octobre 2011 – Assesse

Présents (15) :

ABRAS Stéphane (Cellule coordination CRHM), COURTOIS Julie (Stagiaire PAN et SPW/DGO2/DIEE), DANS Monique (AC Assesse), FRENKEL Tiffanie (AC Ohey), GHILAIN Coralie (AC Gesves), GONNE Olivier (SPW/DGO3/DNF), GRANDJEAN Valérie (GAL Tiges et Chavées), HAVELANGE Guy (AC Andenne), MONMART André (Natagora), QUADT Michel (FHHMN), TASIAUX Pierre (AC Assesse), TRIPNAUX Hélène (AC Assesse), VERLAINE André (AC Gesves), WIAME Anne-Françoise (PAN), VAN ESPEN Jean-Marc (Président CRHM)

Excusés :

DEGREEF M. (AC Andenne), DENIS R. (FHHMN), DEWIL P. (SPW/DGO2/Sethy), GENNART E. (SPW/DGO/DCENN), MATHY F. (INASEP), MOUCHET F. (Cellule coordination CRHM), PETIAU L-M. (SPW/DGO3/DCENN), RENARD G. (FHHMN), ROUSSELOT S. (Cellule coordination CRHM), SCHEIR M. (Zone de Police des Arches)

1. Actualités

Campagne de déstockage des produits phytopharmaceutiques chez les particuliers

La Cellule de coordination appelle les partenaires, particulièrement les communes, à relayer et à participer à l'action menée par le Comité régional Phyto qui a planifié une récolte des produits phytopharmaceutiques, via les parcs à conteneurs, chez les particuliers au mois de mars 2012. Suite à une évolution de la réglementation qui va scinder les agréations en produits à usage professionnel et non professionnel à partir d'août 2012, ce comité souhaite récolter tous les produits phytopharmaceutiques expirés ou contenant des substances qui ne seront plus agréées pour les particuliers. Plus d'infos : www.crphyto.be

Ruissellement et coulées boueuses

La Cellule de coordination interroge les partenaires présents sur l'existence de problèmes de ruissellement ou de coulées boueuses qui se seraient produits durant l'été suite à des orages violents. Aucun participant ne fait mention de soucis sur le territoire du comité local du Samson.

Elle communique ensuite les coordonnées de la nouvelle Cellule GISER (Gestion intégrée Sol Erosion Ruissellement) qui est créée au sein du SPW pour suivre cette problématique et fournir des conseils. Toute commune touchée par un tel phénomène peut prendre contact avec Hélène Cordonnier via l'adresse suivante : giser.dgarne@spw.wallonie.be

La Cellule de coordination rappelle également que deux communes de ce comité local, à savoir Assesse et Gesves n'ont toujours pas répondu à l'enquête inondation lancée par le SPW/DGO3/DCENN (Emmanuel Gennart) début de l'année suite aux crues de novembre 2010 et janvier 2011. Elle insiste sur la nécessité d'y répondre, même s'il n'y a eu aucun souci lié aux inondations. H. Tripnaux indique que la Commune d'Assesse a renvoyé ce document, il y a déjà un certain temps.

Code de conduite des plantes invasives

La Cellule de coordination informe le comité de la sortie d'un Code de Conduite des Plantes invasives par le projet LIFE Alterias. Ce code permets aux horticulteurs, pépiniéristes, communes et services espaces verts, entrepreneurs de jardins mais aussi aux particuliers de s'engager à adopter de bonnes pratiques pour éviter la vente, l'introduction et la dispersion d'espèces invasives. Plus d'infos et signature du code : www.alterias.be

2. Bilan des actions récemment menées par les partenaires ou la Cellule de coordination

Lancement du projet Wallo'Net 3 (actions n°50, 69)

La Cellule de coordination informe les partenaires que le projet Wallo'Net 3 a débuté le 1er août 2011. Trois ouvriers PTP ont été engagés par le CRHM afin de ramasser les déchets le long des cours d'eau sur les communes d'Andenne, Assesse, Ciney, Hamois, Onhaye, Profondeville et Yvoir.

En 10 semaines, les ouvriers ont déjà collectés 632 sacs poubelles de déchets divers, soit plus de 11 tonnes de détritus.

G. Havelange s'interroge quant à la possibilité d'identifier les auteurs de dépôts de déchets dans le cours d'eau. Il indique que dans d'autres cas, la Ville d'Andenne, en collaboration avec la Police locale, tente souvent d'identifier les auteurs pour les poursuivre. Il demande si ces ouvriers Wallo'Net ne peuvent pas faire constater l'infraction par la Police lorsqu'une preuve évidente de responsabilité peut être fournie. C. Ghilain fait remarquer qu'il est alors nécessaire de faire constater sur place et le jour même par un agent de police, ce qui n'est pas toujours évident, surtout le long des cours d'eau. La Cellule de coordination envisagera cette possibilité.

P. Tasiaux s'interroge quant à la possibilité de demander aux agents Wallo'Net de gérer les plantes invasives. La Cellule de coordination lui indique qu'ils seront formés au printemps prochain et qu'à partir de juin 2012, ils auront aussi comme mission de gérer les populations d'invasives le long des cours d'eau, notamment du ruisseau de Crupet à Assesse.

M. Quadt rappelle qu'un ramassage des déchets est effectué 2 fois par an à Maizeret sur le secteur de pêche, mais que quelques semaines après, de nombreux déchets sont déjà abandonnés dans le Samson et sur ses berges.

Gestion des populations de plantes invasives (actions n°381, 385)

La Cellule de coordination fait un bilan des données disponibles et des gestions menées sur les populations de berces du Caucase, balsamines de l'Himalaya et renouées asiatiques sur les communes d'Andenne, Assesse, Gesves et Ohey.

A Ohey, une petite population de renouées asiatiques localisée à côté d'une des nouvelles mares du Bois d'Ohey a été recensée par la Cellule de coordination en juillet 2011 et signalée à l'administration communale pour gestion. O. Gonne indique qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle station, mais bien d'une ancienne petite population sous couvert forestier qui a été mise en lumière lors des aménagements de la mare. Un arrachage a été réalisé en ce début d'automne et 3 bâches plastiques (3x6 mètres) seront placées prochainement.

T. Frenkel indique que des populations de balsamine de l'Himalaya ont aussi été gérées dans le bassin versant du Hoyoux. Le règlement communal consacré à la gestion des plantes invasives a été adopté en février 2011 et les propriétaires de jardins où des balsamines ont été observées ont reçu une copie de ce règlement et ont été sensibilisés.

A Assesse, dans le bassin versant du Samson, aucune plante invasive n'a été actuellement recensée. H. Tripnaux signale que le règlement communal spécifique aux invasives a été adopté en juillet 2011.

A Gesves, les deux sites de berce du Caucase n'ont pas été suivis en 2011. Quelques pieds de balsamine de l'Himalaya ont été recensé et arraché dans la partie aval du Samson par la Cellule de coordination qui demande à tous les partenaires d'être vigilant afin d'éviter une propagation de cette plante dans toute la vallée comme c'est le cas pour le Bocq. Il est important d'éliminer ces quelques plants disséminés.

C. Ghilain signale une petite population de balsamines à la plaine de jeux de Mozet. Elle indique également que le règlement communal sur les plantes invasives est en cours d'adoption par la Commune de Gesves.

A-F. Wiame insiste sur l'intérêt qu'il y a de proposer aux particuliers qui éliminent la balsamine de leur jardin des plantes alternatives qui peuvent occuper un espace similaire et avoir une floraison comparable. La Cellule de coordination indique qu'un dépliant spécifique présentant les 3 principales invasives pourra être réalisé par ses soins et que ces alternatives pourront y être présentées.

A Andenne, G. Havelange indique que le règlement communal permettant la gestion des plantes invasives a été adopté récemment.

M. Quadt rappelle que des pieds de berces avaient été éliminés par les pêcheurs à Maizeret et à Jausse en 2010. En 2011, aucun nouveau plant n'a été observé.

Présentation des résultats de l'inventaire des atteintes du ruisseau du Tronquois (action n°519)

La Cellule de coordination présente les atteintes prioritaires relevées lors de l'inventaire réalisé en avril et juin 2010 sur le ruisseau du Tronquois. La problématique majeure concerne l'érosion par piétinement des berges par le bétail. 47 atteintes ont été signalées dont 27 sont classées comme prioritaires.

Les résultats de cet inventaire seront communiqués aux communes concernées (Namur et Gesves) et au gestionnaire du cours d'eau (ici, la Cellule Cours d'eau du Service technique provincial). Les autres partenaires pourront aussi obtenir ces données sur simple demande auprès de la Cellule de coordination dès que le dossier aura été transmis aux communes et au gestionnaire.

Réalisation de l'inventaire des ruisseaux du Fond des Vaux, de Houte et du Bois d'Ohey (actions n°572, 573, 574)

La Cellule de coordination a réalisé l'inventaire des atteintes sur ces 3 cours d'eau en juillet et août 2011. Les résultats seront transmis, après analyse des données par la Cellule de coordination, dans le courant de l'année 2012. Cependant certains éléments importants peuvent être déjà pointés.

Sur le ruisseau du Fond de Vaux, une problématique de sédimentation et de détournement du cours d'eau au niveau d'un étang qui a été vidangé au printemps 2011 a été relevée. C. Ghilain indique que 2 courriers ont été envoyés au propriétaire en octobre 2011 afin de régulariser sa situation. Celui-ci devrait curer son étang en novembre-décembre 2011 et le remettre sous eau ensuite. Il indique cependant que son étang est alimenté par des sources et qu'il n'est pas responsable de l'assèchement du ruisseau constaté en mai 2011 par SOS Pollution.

Sur le ruisseau de Houte, ce sont quelques problèmes d'érosion par le bétail qui ont été principalement recensés.

Sur le ruisseau du Bois d'Ohey, la Cellule de coordination informe T. Frenkel de l'existence de plusieurs rejets d'eaux usées dans les rues du Bois d'Ohey et Monseigneur Lamy. Ces rejets d'habitation sont en zone d'assainissement collective et une STEP (à Haillot) existe déjà. Les propriétaires sont donc en infraction vis à vis de la réglementation. O. Gonne indique que pour se raccorder à l'égout, ces maisons, qui sont en contrebas du collecteur, doivent nécessairement installer un système de refoulement pour ramener leurs eaux usées vers celui-ci. T. Frenkel en informera le collège communal, afin de voir quelle solution pourrait être trouvée en concertation avec les riverains.

3. Focus sur des actions en cours

Sensibiliser les agriculteurs aux problèmes d'érosion de berges et aux moyens d'y remédier (actions n°105, 131, 132, 134)

La Cellule de coordination rappelle qu'un abreuvoir pilote a déjà été installé à Gesves chez un agriculteur en 2009 et que deux séances d'information ont été organisées en janvier (à Strée) et février 2011 (à Havelange) par le Contrat de rivière Hoyoux en collaboration avec le CRHM. Les agriculteurs de Gesves et Andenne y ont été conviés et 8 d'entre eux ont participés à ces réunions.

Elle indique également qu'une rencontre avec les autorités communales gesvoises a été organisée début septembre afin d'envisager des solutions pour cette problématique qui touchent de nombreux cours d'eau sur la commune de Gesves. A la suite de cette rencontre, C. Ghilain indique qu'elle en a fait état à la Commission agricole qui s'est réunie fin septembre 2011.

Les participants s'interrogent sur la modification de la réglementation concernant l'accès aux cours d'eau pour le bétail. La Cellule de coordination explique qu'actuellement une proposition de nouvelle réglementation qui obligerait la clôture des cours d'eau, avec système de prime pour les agriculteurs, a été déposée par l'administration au cabinet ministériel et que le dossier est en cours d'analyse depuis plusieurs mois. Cette réglementation pourrait être mise en œuvre à partir de 2012 pour les zones prioritaires et à partir de 2014 pour tous les cours d'eau.

V. Grandjean informe qu'un projet de coopération entre les GAL Tiges et Chavées, Pays des Condruses et du Vrai Condroz, en collaboration avec les Contrats de rivière Haute-Meuse (CL Samson) et Meuse aval (CL Hoyoux) a été introduit au SPW. Une réponse devrait être donnée en février 2012. Si ce projet est accepté, il devrait permettre de mener des actions de sensibilisation (un facilitateur pourrait être engagé pour rencontrer les agriculteurs) et de mettre en place des aménagements pilotes pour protéger les berges de cours d'eau sur les territoires des 3 GAL concernés.

A. Verlaine soulève les craintes de quelques agriculteurs qui ont chacun des problèmes spécifiques. Il faudra donc trouver une solution adaptée à chaque situation. Il cite quelques problèmes techniques évoqués tels les tuyaux des pompes à museau qui dans les petits cours d'eau risquent de ne plus pouvoir pomper l'eau en période d'étiage, des tuyaux qui se bouchent suite à de la sédimentation…

O. Gonne insiste sur la nécessité d'aller à la rencontre de chaque agriculteur pour leur proposer une solution technique appropriée avant que la réglementation ne soit appliquée pour qu'ils aient les outils pour se conformer aux nouvelles exigences.

G. Havelange indique qu'à Andenne les agriculteurs ont aussi été sensibilisés en 2011 par un courrier à la problématique des plantes invasives. Quelques signalements ont été transmis en retour à l'administration communale. La Cellule de coordination demande à ce que ces informations lui soient transmises afin de mettre à jour son fichier.

La gestion différenciée des produits phytosanitaires à Andenne, Assesse, Gesves et Ohey (actions n°185, 186, 233-246)

La Cellule de coordination interroge les représentants communaux quant à l'état d'avancement des actions liées à la gestion des produits phytosanitaires.

A Andenne, G. Havelange indique que ce point n'a pas été développé dernièrement. Il cite cependant le choix de certaines plantes (mellifères notamment, en relation avec le plan Maya) couvrantes ou demandant peu d'entretien pour couvrir les parterres et ainsi limiter l'usage de pesticides.

A Assesse, H. Tripnaux explique qu'un état des lieux des espaces verts a été réalisé par une stagiaire avant l'été. Celle-ci a également sensibilisé les ouvriers communaux à une meilleure gestion de ces espaces verts et à une réduction des pesticides. La mise en place d'un plan de gestion différenciée est encore à réaliser sur base de ce travail.

A Gesves, C. Ghilain indique que 2 étudiants ont travaillé sur cette thématique en 2011. Un bilan des pratiques phytosanitaires a été réalisé et un travail d'enquête s'est fait auprès des agriculteurs et des particuliers. La Commune de Gesves a commandé un plan de désherbage auprès de l'asbl Adalia.

A Ohey, T. Frenkel signale qu'un stagiaire réalisera de novembre 2011 à février 2012 un travail de classification des espaces verts de la commune afin de mettre en place un plan de gestion par la suite. Elle rappelle que des articles de sensibilisation ont déjà été édités dans le bulletin communal. Enfin, elle mentionne le projet d'achat de brosses mécaniques à placer sur le tracteur de la commune pour nettoyer les bordures et caniveaux.

A-F. Wiame indique qu'un plan de gestion différenciée est en cours de mise en place par une stagiaire (J. Courtois) sur tous les sites de chargement du Port autonome de Namur (PAN).

Edition et promotion de l'Atlas du Karst du bassin versant du Samson (actions n°289, 290)

La Cellule de coordination indique que le tout nouvel Atlas du karst Bocq/Samson a été présenté à la presse en date du 12 septembre 2011 et qu'il est maintenant disponible. Elle fait appel aux partenaires pour promouvoir celui-ci.

Une action de promotion sera menée du 20 au 28 janvier 2012 au Centre culturel de Ciney, dans la vallée du Bocq : présentation de l'Atlas par la CWEPSS, exposition du CRHM et de la CWEPSS pour les écoles et le grand public, visite de terrain avec la CWEPSS.

La Cellule de coordination réitère sa demande à la Commune de Gesves pour mener une action de promotion aux grottes de Goyet dans la vallée du Samson. A. Verlaine donne son accord et conseille de voir avec C. Ghilain pour mettre cela en place. La Cellule de coordination propose de placer cette action dans le cadre de la Quinzaine wallonne de l'Eau en mars 2012. Elle demande à A. Monmart si une activité sur les chauves-souris peut également être menée lors de cet événement. Celui-ci en parlera avec la représentante du groupe Plecotus de Natagora, Pierrette Niessens. La Cellule de coordination reprendra contact avec les partenaires impliqués pour organiser cette action.

Création de petites mares à Assesse, Gesves et à Ohey (sous-thème 12.1, action n°442)

La Cellule de coordination interroge le GAL Tiges et Chavées concernant l'état d'avancement du projet de création d'un réseau de mares sur les communes d'Assesse, Gesves et Ohey.

V. Grandjean fait un bilan de l'avancement de ce projet :

- Entre Ohey et Sorée, des mares sont en cours de restauration. Quatre mares ont été réaménagées (mise en lumière, surcreusement…) en 2011 ;
- Un étudiant a réalisé un travail de suivi des populations des tritons. Il a placé des nasses dans les mares de la plaine de Sorée. Le triton crêté a été identifié dans certaines mares pour lesquelles des actions prioritaires sont ou seront menées ;
- Dans le bois de Gesves, 9 mares devraient être creusées prochainement, ainsi qu'une dixième dans la zone didactique et une onzième au hameau de Spase. La demande de permis est en cours.
- Dans le bois d'Ohey, une dizaine de mares ont été créées en 2011 le long du ruisseau.
- A Assesse, un premier repérage pour trouver des zones où recréer des mares a été réalisé et des propositions seront prochainement faites à la Commune.

A. Verlaine indique que le Conseil communal a donné son autorisation pour le creusement des mares à Gesves.

La Cellule de coordination interroge ensuite les participants quant à la présence de bernaches du Canada et d'ouette d'Egypte dans la plaine de Sorée où le triton crêté est présent. Elle indique que ces oiseaux invasifs peuvent s'alimenter de la végétation des mares qui accueillent les pontes de ces tritons et mettre ainsi en péril la reproduction du triton crêté.

C. Ghilain et O. Gonne mentionnent une quinzaine de bernaches présentes de façon continue et des groupes parfois plus importants dans toute la plaine. La Cellule de coordination s'inquiète alors de savoir si un territoire de chasse existe dans cette zone et si ces deux espèces y sont tirées. O. Gonne indique qu'il y a effectivement un territoire de chasse là. Il fait cependant part du peu d'intérêt qu'ont la bernache et l'ouette pour les chasseurs. La Cellule propose de contacter la société de chasse locale pour sensibiliser les chasseurs et les inciter à tirer ces 2 espèces. O. Gonne transmettra les coordonnées du directeur du Conseil cynégétique local à la Cellule de coordination.

Mise en place de panneaux de signalisation d'un cours d'eau au niveau des ponts sur le territoire de la Haute-Meuse (action n° 444)

La Cellule de coordination présente son projet d'installation de panneaux nominatifs des cours d'eau aux croisements de routes et sentiers avec les cours d'eau. Après analyse cartographique, il y a respectivement 6, 37, 97, 6 et 22 intersections de routes où un panneau pourrait être installé sur les communes d'Andenne, Assesse, Gesves, Ohey et Namur. A Gesves, 23 intersections avec un sentier sont aussi prises en compte tandis que 5 sentiers sont aussi inclus à Ohey. Le CRHM pourra financer la réalisation des panneaux, tandis que les communes devront fournir le support (piquets). Un budget sera prochainement débloqué par le Conseil d'administration du CRHM et le projet sera soumis aux collèges communaux d'ici la fin d'année. Une réflexion locale devra être menée pour sélectionner les sites les plus propices suivant ce budget disponible et les communes adhérentes. La sélection des sites devra être finalisée pour juin 2012 afin de s'accorder avec la Cellule Contrats de rivière du SPW qui va passer un marché de fourniture pour l'ensemble des Contrats de rivière souhaitant proposer ce projet à leurs partenaires, cela avec comme objectif de diminuer les coûts.

H. Tripnaux indique qu'elle a également transmis la cartographie des sentiers de promenade à la Cellule de coordination. Celle-ci vérifiera ces données et les inclura dans sa cartographie des intersections.

G. Havelange interroge la Cellule de coordination quant à la possibilité de pouvoir demander aux agents Wallo'Net de pouvoir placer ces panneaux le long des cours d'eau. La Cellule de coordination étudiera cette possibilité.

Quinzaine wallonne de l'Eau 2012, appel pour encadrer des animations pour les écoles et le tout public (action n° 448)

C. Ghilain suggère d'organiser l'action karst aux grottes de Goyet de préférence le premier week-end de la Quinzaine de l'Eau (17-18 mars 2012).

T. Frenkel réfléchira à organiser une activité dans ce cadre pour la Commune d'Ohey, en collaboration avec le GAL Tiges et Chavées.

C. Ghilain indique que l'école de Faulx-les-Tombes a un projet biodiversité en cours et qu'une animation pédagogique pourrait être souhaitée dans le cadre de cette Quinzaine de l'Eau. La Cellule de coordination verra avec ses partenaires (Cellule Environnement de la Province de Namur, Natagora, CNB…) si une animation peut être proposée.

A-F. Wiame propose d'ouvrir un site du PAN au public pour montrer le chargement d'un bateau, les liens avec les carrières… Pourquoi pas à la carrière de Lustin ?

La Cellule de coordination rappelle qu'un budget est alloué à chaque Contrat de rivière chaque année pour mener des actions. Les frais de chaque organisateur peuvent donc être pris en charge par le CRHM, notamment les frais de déplacements des écoles en bus.

4. Perspectives

Projet pilote d'aquariums mis à disposition pour les écoles

La Cellule de coordination signale qu'elle va acquérir d'ici la fin d'année deux aquariums pédagogiques pour l'élevage d'alevins de salmonidés qui seront mis à disposition des écoles. De janvier à mars, les enfants pourront suivre l'évolution des œufs de truite (voire de saumon) avec leur professeur et le soutien de la Cellule de coordination. Un déversement des jeunes alevins en rivière sera ensuite réalisé avec la collaboration du service de la pêche. Pour 2012, à titre pilote, 2 écoles des communes d'Yvoir et de Gesves accueilleront ces 2 aquariums.

C. Ghilain indique que c'est une école de l'école de l'Envol à Faulx-les-Tombes qui a été choisie pour participer à ce projet.

5. Divers

G. Havelange signale que la Commune d'Andenne tente actuellement une expérience pour éliminer les odeurs provenant d'accumulations dans certains fossés. Des déversements de lait de chaux sont réalisés (1000 litres commandés à la carrière de Marche-les-Dames). Ce lait pompant les odeurs et les matières nauséabondes.

M. Quadt informe la Cellule de coordination que le nettoyage du tronçon de pêche à Jausse a été réalisé le 1er octobre 2011. Les déchets ont été évacués via les conteneurs du camping voisin.

M. Quadt questionne ensuite la Cellule de coordination quant à un éventuel projet de levée des obstacles à la libre circulation dans la vallée du Samson. Il s'inquiète en effet des travaux qui pourraient être réalisés sur le dernier barrage avant la confluence à Thon et sur la cascade de Jausse. La mise en place d'une passe à poissons classique créerait de facto une zone d'interdiction de pêche qui signifierait dans le cas de la société de pêche de Thon la disparition de son parcours aval et la réduction d'un tiers du parcours total de la société qui devrait se replier sur le parcours en amont du village, tandis que sur le très petit tronçon de Jausse, cela pourrait tout simplement signifier la fin de ce parcours. Il s'interroge sur la réglementation en vigueur en amont et en aval des ouvrages sur les cours d'eau non navigables concernant la pêche. Il insiste sur l'importance de distinguer les échelles à poissons installées en Meuse et celles qui pourraient être installées sur de plus petits cours d'eau en matière de réglementation pour la pêche, en rappelant qu'il existe des solutions alternatives (plan rugueux, bras de contournement …) qui ne nécessitent pas la création de zones d'interdiction de pêche. Il précise avoir constaté la remontée de truites, chevesnes, barbeaux et hotus au niveau du barrage à Thon, preuve que cet obstacle est franchissable même en dehors des périodes de hautes eaux. Il précise que fin septembre de petits sandres (dont l'origine mosane ne peut être mise en doute) ont même été capturés en amont de l'obstacle. Enfin il insiste également sur l'aspect économique que pourrait avoir la disparition de ces parcours de pêche et cite notamment l'impact sur la fréquentation au camping de Jausse où des pêcheurs passent leurs vacances et sur la clientèle du magasin de pêche d'Andenne.

La Cellule de coordination prend bonne note de ces remarques et transmettra celles-ci vers la Direction des Cours d'Eau non navigable qui gère ce cours d'eau. Des renseignements seront pris concernant l'état d'avancement du projet de levée des obstacles à la libre circulation du poisson dans la vallée du Samson.

J-M. Van Espen remercie les participants pour leur travail quotidien de concertation en faveur des cours d'eau de la Haute-Meuse.